



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, paragraphe 11, après les mots «à respecter le patrimoine culturel», insérer la phrase suivante:

«; l'Assemblée est préoccupée par le fait que, après l'entrée en vigueur de la déclaration trilatérale, 64 autres militaires arméniens ont été capturés, et que la partie azerbaïdjanaise a déclaré que ces personnes capturées n'étaient pas des prisonniers de guerre et a engagé des poursuites à leur rencontre»

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
AVETISYAN Sos, Arménie, SOC
HAYRAPETYAN Tatevik, Arménie, PPE/DC
IGITYAN Hovhannes, Arménie, ADLE
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2021 - Première partie de session

